

UNLI

UNION NATIONALE
DES LOCATAIRES
INDEPENDANTS

www.unli.fr

**Avec l'UNLI,
devenez représentant(e)
des locataires...**

**...vous serez chargés de
présenter, dans les diverses
instances de votre bailleur,
les préoccupations,
les demandes et les revendications
des locataires.**

Retrouvez-nous sur



UNLI

Avec l'UNLI, devenez représentant(e) des locataires

Tous les 4 ans, les représentant(e)s des locataires sont élu(e)s par l'ensemble des locataires de chaque bailleur social. A l'automne prochain, vous allez élire vos représentant(e)s aux conseils d'administration ou de surveillance des organismes de logements sociaux...

Envie de vous impliquer pour défendre votre logement, rejoignez-nous pour :

- Une meilleure écoute des locataires par votre bailleur,
- Le gel des loyers,
- Des charges mieux encadrées et contrôlées,
- Le renforcement des APL,
- Une lutte continue contre les incivilités et les dégradations,
- Un meilleur entretien des immeubles et une rénovation rapide des immeubles dégradés, etc...

**Pour devenir représentant(e) des locataires
avec l'UNLI : CONTACTEZ-NOUS !**

10 allée du Dr. Lamaze 92350 Le Plessis-Robinson
unli@unli.fr – www.unli.fr

Retrouvez-nous sur

